

Programme de certification



Bulletin d'information - volume 1, numéro 2 – août 2008

Comité semence

1. Pour les entreprises de moins de 3,5 ha

Le 2 juillet dernier, le comité semence a entériné la proposition suivante : « pour chaque unité inscrite, les frais d'adhésion (autosemence et semence vendue combinées) seront de 100 \$ par hectare avec un maximum de 350 \$ par unité inscrite ».

2. Inscription au programme

Comme vous le savez, les producteurs qui ont complété leur demande de certificat d'autorisation se sont engagés, entre autres choses, à transmettre à la FÉDÉRATION, sur demande, les résultats de leurs tests postrécolte. Après réflexion, il a été convenu que le document serait modifié de telle sorte que les producteurs s'engageront à transmettre au COMITÉ DE CERTIFICATION, sur demande, les résultats de leurs tests postrécolte.

3. Fin de la période de transition pour les rotations

Tel que convenu lors d'une assemblée spéciale des producteurs de semence, en mars 2007, et tel que réitéré le 2 juillet 2008, lors d'une réunion du comité semence, la période de transition pour l'établissement des rotations prendra fin au printemps 2010. À compter de cette date, les rotations devront être conformes aux exigences du programme.

Dossier mildiou

(*Phytophthora infestans*)

Nous avons une saison propice au développement de cette maladie, soyez donc vigilants, car selon l'article 43 du Règlement sur la production et la mise en marché des pommes de terre de semence, « le producteur ne peut mettre en marché comme semence les lots atteints de mildiou et pour lesquels un contrôle phytosanitaire n'a pas été effectué ou n'a pas donné de résultats concluants ». Aussi :

- le producteur doit effectuer des opérations de dépistage de mildiou à tous les 7 jours et consigner les résultats sur la fiche d'évaluation des cultures;
- à tous les 7 à 10 jours, des traitements préventifs au mildiou doivent être effectués;
- la première application doit être réalisée avant que les plants ne se touchent sur le rang;
- pour les lots atteints de mildiou l'an dernier, un traitement de prévention doit être fait cette année dès que 90 % des plants ont émergé ou au plus tard 30 jours après la plantation;
- si vous découvrez du mildiou dans vos cultures, vous devez effectuer les traitements recommandés au plus tard dans les 24 heures ou dès que les conditions atmosphériques le permettent. Suite à cela, les traitements doivent se faire à un intervalle de 5 à 7 jours;
- toutes les parcelles de l'unité de production doivent être soumises à la même gestion phytosanitaire. Ces traitements doivent être inscrits dans le registre des traitements phytosanitaires.

Programme de certification



Bulletin d'information - volume 1, numéro 2 – août 2008

Flétrissement bactérien

Le programme de certification a des exigences supplémentaires à celles de l'ACIA en ce qui concerne le dépistage pour le flétrissement bactérien (F.B.). Étant donné que l'année 2008 est une année de transition, seule l'exigence suivante a été appliquée :

Tous les lots **qui ne sont pas à l'inspection** de l'ACIA doivent être testés pour le F.B. En zone protégée, ces lots sont testés comme à l'habitude par le MAPAQ et à l'extérieur de ces zones les producteurs doivent les prélever.

Cette exigence complète celles de l'ACIA qui demande que :

1. Tous les lots expédiés (vendus) de classe E2 - E3 - E4 et fondation soient soumis à une épreuve de dépistage du F.B.
2. Un minimum de 2 lots de semences sur chaque unité de ferme soit soumis à un test de dépistage du F.B.
3. Les lots inspectés par l'ACIA et qui servent d'autosemence **n'ont pas besoin** de test de F.B. peu importe la classe.

Les tests peuvent être effectués sur les tiges ou sur les tubercules. Si l'option tubercule est choisie, les tests pour la détection des virus PVY et PLRV (tests postrécolte) peuvent être réalisés sur les mêmes tubercules en autant que le prélèvement soit fait en respectant le protocole d'échantillonnage à la récolte du programme de certification.

Tests postrécolte : étude de cas

Plusieurs producteurs ont dû procéder à des élagages en 2008 pour cause de virus, cela a soulevé beaucoup d'interrogations. La mise en situation ci-dessous vous aidera à répondre à certaines questions.

Mise en situation

Le producteur de semence Yvan Despatates a pris soin cette année d'exiger des résultats de tests postrécolte conformes aux exigences du programme pour les pommes de terre de semence qu'il a achetées ce printemps et a constaté avec bonheur que les lots de semence qui lui ont été livrés avaient tous 0 % de PVY et PLRV comme résultats de tests postrécolte. Lors de la première inspection réalisée par l'ACIA, l'inspecteur lui annonce qu'il a 0,9 %, 2 % et même 3 % de mosaïque dans ses champs et qu'il devra élaguer. M. Despatates se demande si c'est l'inspecteur qui a un problème de diagnostic ou si ce sont les tests postrécolte qui ne sont pas valides.

Cette situation peut s'expliquer de trois façons :

Cause 1 : Le virus qui cause les symptômes de mosaïque dans sa culture est un virus à mosaïque autre que le virus Y.

Les tests postrécolte ciblent les deux types de virus les plus communs et habituellement détectés dans les récoltes de pommes de terre, soit le virus à mosaïque PVY et le virus de l'enroulement des feuilles PLRV.

Programme de certification



Bulletin d'information - volume 1, numéro 2 – août 2008

Les autres virus à mosaïque, soit les types A, M, S et Y ne sont habituellement pas dépistés en laboratoire sauf pour le matériel de micropropagation et les semences de pommes de terre de classe nucléaire. Le choix des virus à inclure dans les tests post-récolte exigés par le programme de certification a été fait en fonction de données historiques de détection et de considérations économiques pour les producteurs.

Les différents virus à mosaïque causent différents symptômes et certains virus à mosaïque peuvent passer plus facilement inaperçus que d'autres. Par exemple, le virus S démontre des symptômes de mosaïque en début de saison (lors de la première inspection) mais ces derniers disparaissent rapidement en cours de saison de sorte qu'il n'y a souvent plus de signe de mosaïque lors de la vérification de l'élagage ou de la deuxième inspection. La culture affectée reçoit donc son certificat de récolte sur pied car elle satisfait les normes de l'ACIA.

Cause 2 : Le nombre de tubercules échantillonnés dans le cadre des tests post-récolte n'a pas été suffisant.

Le dépistage post-récolte des virus PVY et PLRV est réalisé avec un échantillon de 200 tubercules peu importe la surface de culture récoltée. Cette décision résulte d'un compromis entre plusieurs facteurs; (1) un coût acceptable pour le producteur qui paie le test, (2) un dépistage qui est basé sur une probabilité acceptable de ne pas se tromper plus d'une fois sur dix, (3) réaliser des tests post-récolte comparables à ceux utilisés par les producteurs des marchés compétitifs,

(4) cibler les virus qui historiquement causent des problèmes. Le nombre de tubercules minimal à échantillonner est fonction du taux d'infestation virale appréhendé et de la gestion du risque d'infection que l'on veut appliquer. Plus le taux d'infestation virale est élevé, moins le nombre de tubercules échantillonnés doit être élevé pour détecter la présence du virus.

Dans ce contexte, le résultat du dépistage post-récolte de 0,0 % pour le lot acheté par M. Despatates signifie qu'aucun virus PVY et PLRV n'a été détecté dans les 200 tubercules testés **et que la probabilité de détecter ces virus dans les autres tubercules du même lot est faible, mais pas impossible.** Vouloir obtenir la certitude de l'absence de virus nécessiterait l'échantillonnage de plus de 1000 tubercules par lot. Ceci entraînerait des coûts élevés de dépistage. Dans un contexte de compétitivité des entreprises et des procédures d'échantillonnage appliquées par leurs concurrents, les producteurs qui choisissent d'échantillonner 200 tubercules appliquent les principes de gestion du risque.

Cause 3 : L'échantillonnage des tubercules soumis aux tests de dépistage n'a pas été bien fait.

L'application du protocole d'échantillonnage vise à régler ce genre de problème mais le producteur peut, de façon volontaire ou non, ne pas avoir respecté les exigences du protocole de sorte que le niveau de maladie détecté (0 % dans notre étude de cas) ne soit pas représentatif de la partie de lot que M. Despatates a reçu.

Programme de certification



Bulletin d'information - volume 1, numéro 2 – août 2008

Que faire

Le producteur qui reçoit un avis d'élagage pour cause de virus à mosaïque peut échantillonner des feuilles des plants montrant des symptômes pour obtenir auprès d'un laboratoire approuvé par l'ACIA une expertise diagnostique concernant l'identité du ou des virus à mosaïque en cause.

Notez enfin que l'ACIA et le Laboratoire d'analyse biologique de l'IRDA ont comparé les résultats d'inspection des inspecteurs de l'ACIA aux résultats des tests post-récolte et le diagnostic visuel de l'inspecteur pour la détection des virus donne presque toujours un pourcentage d'infection égal ou inférieur aux résultats des tests de laboratoire. Ceci s'explique par le fait que les inspecteurs ont comme directive de compter uniquement les plants pour lesquels ils sont certains de leur diagnostic. De plus, les plants sont inspectés visuellement en mi-saison alors que les tests post-récolte dépistent les virus sur les tubercules récoltés. Une ou des infestations tardives de virus peuvent alors expliquer les résultats plus élevés des tests post-récolte.

Tests post-récolte : autres informations

Avis d'élagage

Notez que si vous avez reçu un avis d'élagage de la part d'un inspecteur de l'ACIA **en raison de présence de virus**, vous êtes dans l'obligation de faire faire un test post-récolte pour la détection du virus PLRV et Y pour ce lot même s'il n'est pas destiné à être mis en marché.

Date de défanage

Les plants de pommes de terre devront être totalement défanés au plus tard le 1^{er} septembre (N, P-E, E1) et le 25 septembre (E2 à certifié). Si la date n'a pas été respectée, le lot devra être soumis à un test post-récolte à partir de l'année prochaine.

Pucerons

Soyez aussi vigilants lors de votre dépistage et contrôle phytosanitaire des pucerons puisqu'ils sont des vecteurs potentiels des virus PVY et PLRV. Leur présence peut avoir une forte incidence sur le résultat des tests post-récolte. En effet, la présence de pucerons dans vos cultures peut facilement entraîner une augmentation des taux de virus d'un niveau de maladie non détectable à l'œil, même par les inspecteurs les plus aguerris, à des niveaux qui dépassent les normes du programme de certification.

Protocole d'échantillonnage et prélèvement de cônes pour les tests effectués sur les tubercules

N'oubliez pas de suivre le protocole d'échantillonnage à la récolte (et ses chartes) qui est dans votre cartable du programme de certification. L'objectif de celui-ci est d'obtenir un échantillon représentatif d'au moins 500 tubercules par lot vendu des classes E1 à Certifié.

Les producteurs ont aussi l'option de se regrouper pour engager une personne qui s'occuperait de faire le prélèvement de cônes sur leur entreprise. L'IRDA vous offre la possibilité de former cette personne afin qu'elle réalise cette délicate tâche conformément aux exigences de son laboratoire. Si cette option vous intéresse, veuillez contacter aussitôt que possible, M. Richard Hogue, de l'IRDA, au 418 644-6744.